

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## OBJET DE L'ENQUETE

« **Déclaration d'Intérêt Général portant sur le plan de maîtrise de la prolifération des jussies dans le Marais poitevin** »

- Caractéristiques principales du projet :

La jussie est une plante aquatique envahissante, originaire d'Amérique du sud, qui colonise le Marais poitevin depuis 20 ans. Sa prolifération conduit à l'appauvrissement de la biodiversité des milieux humides, à l'envasement des canaux, des rivières et des plans d'eau, elle peut aussi entraver les usages de pêche et de navigation. Afin de contrôler son développement, un plan de maîtrise à grande échelle est engagé chaque année par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise entre les mois de mai et de novembre. Cette opération mobilise d'importants moyens en personnels et matériels, elle couvre la très grande majorité des voies d'eau des marais mouillés de la Sèvre, du Mignon et des Autizes (plus de 1 000 km).



*Fondements de la DIG : accès aux réseaux de canaux et de fossés d'intérêt collectif pour l'arrachage et l'enlèvement des herbiers de jussie / accès à certaines voies privées sur berges ou sur parcelles afin d'organiser le transport et l'évacuation des végétaux / opération financée en totalité par des fonds publics, excluant toute participation des riverains.*

- Date d'ouverture de l'enquête et durée : du 25 février 2013 au 26 mars 2013.
- Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête : Arrêté inter-préfectoral (Dpt 17, 79 et 85) portant Déclaration d'Intérêt Général de l'opération pour la période 2013 à 2020.
- Nom du commissaire enquêteur : M. Jean-Yves LUCAS, officier en retraite, commissaire titulaire,  
M. Jacques LE HAZIF, retraité de l'Équipement, commissaire suppléant.

## MODALITÉS DE CONSULTATION

- Lieux de consultation du dossier de DIG et de dépôt des observations : mairies de La Grève s/Mignon et Marans (17), mairies de Coulon et Arçais (79), mairies de Vix et Maillezais (85), durant les horaires d'ouverture au public.
- Permanences pour la réception du public par le commissaire enquêteur :
  - mairie de La Grève s/Mignon (17) : le 12/03/13 de 9h00 à 12h00,
  - mairie de Marans (17) : le 18/03/13 de 14h00 à 17h00,
  - mairie de Coulon (79) : le 25/02/13 de 9h15 à 12h15 et le 26/03/13 de 14h15 à 17h15.
  - mairie d'Arçais (79) : le 08/03/13 de 9h00 à 12h00,
  - mairie de Vix (85) : le 21/03/13 de 14h00 à 17h00,
  - mairie de Maillezais (85) : 04/03/13 de 9h00 à 12h00.
- Durée et lieux de consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : 1 an, dans les mairies et les préfectures concernées par l'enquête.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête administrative auprès des services et organismes suivants : Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin, DREAL Poitou-Charentes, DRAAC Poitou-Charentes, ONEMA, DDTM de la Charente-Maritime, DDTM de la Vendée. Leurs remarques et réserves ont été prises en compte ; le dossier a été jugé complet et régulier.

## IDENTITE DU RESPONSABLE DU PROJET

- Maître de l'ouvrage : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) – Maison du Département, BP 531 – 79021 Niort cedex. Tél : 05.49.06.79.79 / Fax : 05.49.06.77.71 / courriel : [contact@sevre-niortaise.fr](mailto:contact@sevre-niortaise.fr)

## PLATEFORMES DEMATERIALISEES

- Accès internet au dossier d'enquête : [www.sevre-niortaise.fr](http://www.sevre-niortaise.fr)
- Dépôt des observations par voie électronique : [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

